



Cabinet du Préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Dijon, le 05 mars 2020

Coronavirus

Liste des rassemblements en milieu confiné de plus de 5 000 personnes interdits en Côte-d'Or

Suite au passage au stade 2 de la stratégie d'endiguement du Coronavirus en France, le Gouvernement a annoncé l'interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes en milieu clos sur l'ensemble du territoire national, afin de contenir au mieux la propagation du virus.

Un arrêté du 4 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, paru au journal officiel du 5 mars 2020 porte d'une part, **interdiction de tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 5 000 personnes en milieu clos est interdit sur le territoire national jusqu'au 31 mai 2020.**

D'autre part, cet arrêté autorise les préfets à interdire ou à restreindre, y compris par des mesures individuelles, les autres rassemblements lorsque les circonstances locales l'exigent.

Dans ce contexte, en application de cet arrêté du Ministre de la Santé et compte-tenu des estimations du nombre de participants susceptibles d'être présents simultanément, transmises par les organisateurs après contact avec les maires des communes concernées, les événements ci-dessous sont interdits :

- **le salon « auto, moto rétro » prévu au Palais des congrès de Dijon, du 13 au 15 mars.**
- **Kamo con prévu au Palais des congrès de Dijon, les 28 et 29 mars.**

La préfecture vous informera par communiqué de presse si elle devait interdire d'autres rassemblements.